

Termes de référence

Pour le recrutement de stagiaires en communication au niveau de l'Observatoire du Foncier

A. CONTEXTE

1. RAPPEL DU MANDAT DE L'OBSERVATOIRE DU FONCIER

L'Observatoire du Foncier (OF) est une structure au sein du Ministère en charge de l'aménagement du territoire dont le mandat est lié à l'évaluation et à l'orientation de la politique foncière à Madagascar. Sa fonction consiste à produire et à capitaliser les informations, connaissances, analyses et réflexions nécessaires à l'appui pour la formulation et le pilotage de la politique foncière Malagasy. Les activités de l'Observatoire du Foncier sont dans cette optique réparties en quatre volets :

- La production et la capitalisation de connaissances qualitatives et quantitatives autour de la mise en œuvre de la réforme foncière et de ses impacts,
- La restitution et la mise en débat des études et analyses produites, à travers des ateliers, forums ou conférences,
- La diffusion des informations et la communication sur le foncier,
- La formulation de recommandations et de notes d'aide à la décision auprès des principaux décideurs concernés.

Les activités de communication et de diffusion des informations portent notamment sur la production de supports de communication : posters, brochures, film ..., la gestion de site web, la production d'articles et d'encarts de presse, l'organisation de forum, de conférences, d'ateliers...

2. LES OUTILS DE COMMUNICATION DE L'OF

Les informations produites par l'Observatoire du Foncier visent à aider les décideurs ainsi que les partenaires techniques et financiers à concevoir des stratégies politiques et opérationnelles. En outre, elles visent à mettre en transparence et à informer le grand public sur l'avancement de la réforme foncière, les cas de succès qui méritent à être diffusés, et les cas qui sont sujets à réflexion. L'Observatoire du Foncier exploite et valorise plusieurs outils et supports communicationnels :

- a. Les **rapports d'étude**, de plusieurs dizaines de pages, constituent les premiers outils de communication de l'Observatoire du Foncier.
- b. Les **posters** et les **fiches thématiques pédagogiques** sont des supports visuels qui visent à présenter de manière synoptique les informations essentielles (graphiques, statistiques, cartes, photos) sur une thématique particulière, qu'il s'agisse de résultats d'étude ou de capitalisation sur un thème à partir de plusieurs publications. Ils visent un public plutôt scientifique ou technique.
- c. La revue **Landscape** est une note d'analyse synthétique, rédigée sur 12 à 16 pages, et portant sur une thématique particulière liée au foncier. Les Landscape visent aussi un public scientifique et technique.
- d. Le **site web** www.observatoire-foncier.mg compile l'ensemble de toutes les productions d'informations de l'Observatoire du Foncier avec des mises à jour périodique et des fichiers téléchargeables selon la disponibilité de nouvelles publications. Il est disponible pour tous les acteurs intéressés sur l'évolution de la mise en œuvre de la politique foncière.
- e. Les articles et les encarts journalistiques constituent les principaux supports d'information pour le citoyen malagasy et l'opinion publique. Les **encarts** sont des supports d'une page entière agencés de manière à présenter visuellement les informations. Ils sont en général

constitués de graphiques, de cartographies, de statistiques et de photos et comportent un minimum de textes explicatifs. Les encarts sont spécifiquement publiés dans L'Express de Madagascar ou Midi Madagasikara.

- f. Les **articles** sont des productions textuelles et narratives, rédigées dans un style analytique et factuel (utilisation de chiffres, statistiques, et sources précises). Ils peuvent se rapporter à la couverture d'un événement lié au foncier, ou traiter des thématiques sociales et économiques intéressant l'opinion publique : conflits fonciers, accès à la terre, gouvernance foncière communale, transactions foncières, acquisition de terrains par de grandes compagnies, etc. Les articles rédigés sont à la fois publiés sur le site web de l'Observatoire du Foncier www.observatoire-foncier.mg et diffusés dans les quotidiens locaux (Gazette de la Grande Ile, Midi Madagasikara, Ao Raha, Taratra, L'Express de Madagascar, les Nouvelles,...). Ils peuvent capitaliser les résultats des études et réflexions de l'Observatoire du Foncier mais peuvent aussi être le produit d'investigations spécifiques sur des thèmes d'actualité du moment.
- g. L'organisation d'**ateliers, colloques, forums, et conférences** sont des canaux privilégiés par l'Observatoire du Foncier pour la restitution et la mise en débat des informations, analyses, et des réflexions qu'il produit.
- h. La production de **films documentaires** complète le panel d'outils et de supports de communication de l'OF. Il s'agit de court métrage destiné à être diffusé au niveau des chaînes nationales ou sur Internet.

Dans le cadre de la réalisation de ses activités et dans le cadre de la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés Malagasy, l'Observatoire du Foncier offre des possibilités de stage à des jeunes stagiaires issu(e)s des écoles et instituts professionnalisant sur le journalisme ou la communication. Les présents termes définissent et précisent le contenu de ce stage.

B. OBJECTIFS

Au niveau de l'Observatoire du Foncier, l'objectif de l'accueil du stage est de contribuer à insérer le stagiaire dans le monde professionnel des institutions de développement et de l'initier aux concepts de développement rural et de la sécurisation foncière.

L'objectif du stage est de contribuer à la mise en œuvre des activités de communication de l'Observatoire du Foncier, notamment pour la production d'articles ou d'encarts de presse, la conception d'outils de communication, et l'organisation logistique d'ateliers de grande envergure.

C. DESCRIPTION DES TACHES

Sous la responsabilité du Responsable de la Communication et de la Diffusion des Informations, le stagiaire sera amené dans le cadre de son stage à réaliser dans leur ensemble ou quelques – unes des tâches suivantes, selon leurs pertinences :

1. Production d'articles journalistiques

- Identifier avec le Responsable de la Communication, le Chargé de Programme, et le Directeur de l'Observatoire du Foncier, les thématiques intéressantes pour la production d'articles,
- Réaliser des investigations de terrain et des recherches complémentaires pour collecter les informations pertinentes (déplacements autour d'Antananarivo, missions en dehors de la capitale, revue de la littérature),
- Produire (rédiger) un article synthétique de 2 à 3 pages sous MS Word

2. Production d'encarts de presse

- Identifier avec le Responsable de la Communication, le Chargé de Programme, et le Directeur de l'Observatoire du Foncier, les thématiques intéressantes pour la production d'encarts,

- Identifier les informations essentielles à faire passer et réaliser le montage des illustrations (graphiques, cartes, photos, statistiques) sur un Logiciel adéquat (Publisher, In Design)

3. Couverture d'évènements

- Identifier les évènements intéressants à être couverts autour du foncier : inauguration, tenue d'ateliers, autres évènements, etc.
- Rédiger un article synthétique de 1 – 2 pages

4. Appui à l'organisation d'ateliers

- Appui à l'organisation en amont (invitation, réservation de salle, contacts de la presse, suivi de l'impression des banderoles et conception de spot publicitaire le cas échéant),
- Appui à la tenue de l'atelier (organisation logistique, prise de son et prise de note, rédaction et synthèse des motions de l'atelier).

D. CONDITIONS GENERALES DU STAGE

Le stagiaire en communication sera soumis aux conditions suivantes :

1. STATUT

Pendant la durée du stage, l'intéressé portera la dénomination de stagiaire à l'Observatoire du Foncier. Il/elle ne sera pas assimilé à un employé de l'Observatoire du Foncier et ne sera soumis à aucun lien régi par le code du travail. Les termes de réalisation du stage seront consignés par une convention tripartite de stage signée par l'Institut d'origine, le stagiaire, et l'Observatoire du Foncier.

2. FORMATION PREALABLE

Le stagiaire recevra les formations initiales adéquates qui lui permettrait d'assimiler les enjeux, le contenu, les généralités autour des thématiques foncières.

3. DUREE DU STAGE

La durée du stage est de **six (6) mois calendaires** à compter du mois de 01 juillet 2015. Cette période couvre la durée totale de l'accueil mais le stagiaire n'est pas tenu de venir quotidiennement dans les bureaux de l'Observatoire du Foncier. Selon sa situation académique, le stagiaire peut demander de se présenter toutes les demi – journées ou quelques jours par semaine sur son lieu de stage. Selon les produits livrables attendus du stagiaire, il alternera présence au bureau et investigations sur terrain.

4. LIEU DE STAGE

Le stage se fera au bureau de l'Observatoire du Foncier, Bâtiment des services topographiques, Anosy Antananarivo avec des éventuels déplacements en dehors de la capitale pendant quelques jours.

5. MATERIELS

A la demande du stagiaire, l'Observatoire mettrait à sa disposition un Ordinateur de bureau ou un Ordinateur portable dans le cadre de son stage, avec les logiciels de bureautique ou de publication (Publisher, Adobe Photoshop, Illustrator, In Design).

6. INDEMNITES DE STAGE

Le stagiaire ne percevra pas d'indemnités fixes ou forfaitaires de stage pendant la période sus – mentionnée. Des émoluments fixés par les deux parties seront toutefois prévus pour chaque livrable final fourni et validé. Les frais liés au déplacement quotidien du stagiaire seront à sa charge. Par contre, les frais liés à la réalisation des investigations en ville ou en déplacement seront entièrement pris en charge par l'Observatoire du Foncier (multiplication de document, repas, frais de déplacement, hébergement le cas échéant).

7. CERTIFICATION

Une évaluation finale est prévue en fin de stage. Sous réserve d'une appréciation satisfaisante dans le cadre de sa réalisation, l'Observatoire remettra un Certificat de stage et/ou un Certificat de bonne fin au stagiaire

E. PROFIL DU STAGIAIRE :

Tous candidats remplissant les conditions suivantes peuvent déposer leurs demandes :

- Titulaire d'un Bac + 3 Professionnel ou Bac + 4 en système LMD, dans le domaine de la communication et/ou du journalisme,
- Forte capacité de rédaction en français et en malagasy, l'anglais serait un atout,
- Capacité d'investigation, d'analyse, et de synthèse,
- Bonne motivation
- Disponible pour des déplacements dans et en dehors de la capitale,
- Maîtrise des Logiciels de bureautique et de traitement de texte (MS Word, MS Publisher,)
- Une connaissance des logiciels de PAO : Adobe Photoshop, Adobe In Design, Illustrator,... serait un atout

Les intéressés sont sollicités à déposer ou à envoyer leur dossier de candidature, comprenant un CV et une lettre de motivation, au plus tard le **mardi 30 juin 2015 à 16 heures** à l'Observatoire du Foncier, Bâtiment de la Direction Topographique, Anosy, porte 213, ou à l'adresse e-mail : administration@observatoire-foncier.mg. L'enveloppe ou l'objet du mail portera la mention : « **Recrutement de stagiaire en communication à l'Observatoire du Foncier** ».